

Siège social : **SOPRAGGLO LONGROY**
76260 LONGROYÉtablissement : **SOPRAGGLO LONGROY**
9 ROUTE DE BLANGY
76260 LONGROY
France**MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON****DÉCISION D'ADMISSION N°125.001 du 09/06/93****DÉCISION DE RECONDUCTION N°125.042 du 31/07/25**

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 043 Bordures et caniveaux en béton** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com), à la norme **NF EN 1340:2004** et à son complément national **NF P 98-340/CN:2004** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 043, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

76W008

Code interne : B/6 - G/18 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Isabelle VALLEE

Tél.: 02 37 18 48 95

E-mail : i.vallee@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Extrait du référentiel de certification NF 043

■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Caractéristiques géométriques

- Les profils des bordures et caniveaux sont définis dans la norme NF P 98-340/CN.

- Principales tolérances dimensionnelles :

Longueur	< 0,40 m	0,4 m à 1 m	> 1 m
	± 4 mm	± 1 %	± 10 mm
Faces vues	< 100 mm	100 mm à 170 mm	> 170 mm
	± 3 mm	± 3 %	± 5 mm
Faces cachées	< 60 mm	60 mm à 200 mm	> 200 mm
	± 3 mm	± 5 %	± 10 mm

- L'épaisseur de la couche de parement des bordures et caniveaux bi-couche doit être ≥ 4 mm.

Les caniveaux sans chanfrein sont repérés par le code SC dans la colonne "profils".

Aspect

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

Résistance à la flexion

Classe	Valeur caractéristique (MPa)	Valeur minimale (MPa)
S	3,5	2,8
T	5,0	4,0
U	6,0	4,8

Résistance à la glissance ou au dérapage

Les bordures et caniveaux certifiés présentent une résistance satisfaisante à la glissance ou au dérapage.

■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
	-gel modéré, salage peu fréquent à fréquent		
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0\text{kg/m}^2$ - résultats individuels $\leq 1,5\text{kg/m}^2$
	-gel modéré, salage très fréquent		

Résistance renforcée à l'abrasion

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large $\leq 23\text{mm}$

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Caractéristique optionnelle FDES certifiée

La certification optionnelle des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton est fondée sur :

- Le respect du cadre de validité des FDES collectives pour les bordures et caniveaux qui en relèvent ;
- Des paramètres de fabrications qui n'excèdent pas de plus de 10 % les valeurs déclarées dans le cadre des FDES individuelles.

Les modèles relevant du domaine d'application d'une FDES et bénéficiant de l'option NF FDES certifiée sont précisés ci-après.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) établie conformément à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN, publiée dans la base INIES (www.inies.fr).

Caractéristique complémentaire Incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés

L'objet de cette caractéristique complémentaire est de permettre l'utilisation de granulats de béton recyclés ou récupérés dans les compositions de béton utilisées pour la fabrication des bordures et caniveaux. Pour bénéficier de cette caractéristique :

- Le taux minimal d'incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés est de 5% et le taux maximal de 30%.
- Les origines admises sont les suivantes : prémélanges directement approvisionnés; granulats de béton récupérés d'origine interne ou externe; granulats de béton recyclés issus de chantiers de déconstruction.

MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON

Établissement : **SOPRAGGLO LONGROY**
76260 LONGROY

Liste des produits certifiés

Décision n°125.042

Page : 3

Profils	Catégorie de béton	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)	Longueur (cm)	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles		
							Résistance renforcée aux agressions climatiques	Usure par abrasion	
				U	T	S	B	D	H
A1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
A1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
A2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
A2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
P1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
P1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
T1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
T1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
T2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
T2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
T3	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
T3	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
CS1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
CS1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
CS2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
CS2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/
CC1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
CC1	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	/	X	X	/	/	/
CC2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	/	/	X	X	X
CC2	MONOBETON	(brut, alluvionnaire)	100	X	X	X	/	/	/

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande de réintégration des caniveaux CC1 au droit d'usage de la marque NF 043 Bordures et Caniveaux en béton en date du 16/07/2025 et les conclusions de l'audit supplémentaire du 24/07/2025 au cours duquel des essais mécaniques sur des caniveaux CC1, monobéton, de classe U et de famille de surface (Brut, alluvionnaire) ont été réalisés.

Le CERIB constate que les résultats des essais réalisés ont donné des résultats conformes et prononce par conséquent la réintégration du droit d'usage de la marque NF Bordures et Caniveaux en béton au modèle CC1 ci-dessus nommé.